## PHASE CHANTIER

# Les sols

Respecter les sols en place : non-compaction des sols en place, respect des aménagements, gazons, massifs, protections des circulations, protection contre les pollutions.

Respecter les prescriptions pour les apports de terres, (terre végétale, terreau, compost, mulch, mélanges terre-pierre…) : tracer la provenance des matériaux et terres, fiches d’analyses de moins de 6 mois, fiches techniques sur les taux de composition des mélanges, faire valider au futur gestionnaire.

En fonction de la composition des terres (en place ou rapportées), constituer et suivre un plan d’amélioration des sols et des terres de plantation (programme de fertilisation, d’amendements, de biostimulants, de rétenteurs…).

Les sols plantés doivent être recouvert d’un paillage végétal : copeaux de bois, BRF, résidu de criblage, paillis de miscanthus ou de lin (massifs de plantes vivaces) ….

# Les végétaux

Les végétaux présentant des défauts dus au déchargement, les arbustes dont le système racinaire n’est pas assez développé ou a contrario un chignon trop développé en spirale dû à une trop longue période de stockage en conteneur sont refusés.

Végétaux sains et indemnes de maladies ou ravageurs.

Plantations des végétaux dans les règles de l’art :

Contrôle du piquetage préalable du chantier en respect des plans et des implantations de réseaux, les DICT et les arrêtés devront être à jour.

Veiller aux conditions de plantation : les sols doivent être meubles, ressuyés et amendés.

Les travaux doivent respecter les dates de plantation d’octobre à avril maximum, en fonction des conditions météorologiques.

La bonne qualité d’exécution des plantations : Respecter les distances de plantation, favoriser les cuvettes d’arrosage, la hauteur du collet arrive au niveau « 0 » du sol en place.

Les collets ne doivent pas être enterrés, le plombage à l’eau doit être exécuté le jour même de la plantation. Un pralin doit être appliqué sur les racines pour les plantations en racines nues.

Techniques de plantation : se reporter au Fascicule 35.

# ARROSAGE

L’étude d’arrosage : La détermination des différents réseaux sont établies à partir de la ressource en eau disponible, en fonction des pressions statiques et dynamiques et en fonction des zones et des strates végétales à arroser.

Le choix de matériels performant est crucial pour atteindre les objectifs d'efficacité et d'économie d'eau.

Les réseaux doivent être implantés selon le plan issu de l’étude d’arrosage.

Ils sont mis en œuvre en respectant une profondeur de 40 cm minimum par rapport au niveau du sol. (hors gel)

La section et la nature des tuyaux d’adduction en eau doivent être conforme au cahier des charges.

Les clapets vannes sont implantés tous les 50 mètres afin de permettre l’arrosage manuel des surfaces végétalisées par un jardinier.

Des essais sous pression des différents réseaux doivent être réalisés avant le remblayage des tranchées afin de prévenir d’éventuelles fuites.

Les réseaux sont systématiquement purgés afin d’évacuer toutes impuretés pouvant nuire au bon fonctionnement des matériels d’aspersions.

# Les accès et cheminements

Au niveau des parcs, jardins ou squares de proximité les accès compris dans l’emprise du chantier doivent rester fermés au public pendant la durée des travaux.

Des panneaux de communication informant les usagers de l’interdiction de pénétrer dans l’enceinte du chantier sont affichés sur les clôtures ou barrières sécurisant la zone concernée.

Les sites disposant de portillons et/ou portail de service peuvent pendant la durée des travaux être fermés à l’aide de chaine et de cadenas à code fournis par l’entreprise extérieure.

Les allées qu’elles soient carrossables ou piétonnes comprennent systématiquement une pente en long et en travers. Les eaux de ruissellements sont dirigées vers un exutoire ou vers un espace vert lorsque l’altimétrie le permet.

Les accotements des allées doivent avoir une pente inférieure à 5% afin de permettre, lors de la gestion de l’espace vert, le passage d’un matériel type tondeuse autoportée.

L’altimétrie des cheminements est toujours supérieure à celle des surfaces végétalisées.

## PHASE FINALISATIONS

# PRINCIPES GENERAUX

Les travaux de finalisations doivent durer au minimum 3 années, ils démarrent immédiatement après la fin des travaux. Pour ce qui concerne les plantations, ils conditionnent la garantie des végétaux et leur bonne reprise, et sont de la responsabilité de l’entreprise.

# ENTRETIENS

Afin de ne pas laisser de concurrence aux racines des végétaux plantés dans le processus d’absorption d’eau et des éléments nutritifs, et permettre aux végétaux une bonne reprise, une bonne croissance racinaire et une exploration profonde et étendue de leur nouveau milieu, la lutte contre les adventices est essentielle. Elle doit être régulière et manuelle. L’arrachage des adventices doit permettre au système racinaire indésirable d’être totalement enlevé, sans passages de débroussailleuses qui est une pratique à proscrire.

L’apport de mulch sur les surfaces plantées doit permettre de faciliter ces arrachages, de garder le sol humide et d’éviter l’évaporation de l’eau ; il permet également au sol de rester meuble ce qui facilite l’exploration racinaire et le développement de la vie microbienne du sol.

Cet apport doit être prévu à minima tous les ans de finalisation.

Un planning d’intervention est demandé et intègre l’arrosage, le désherbage, l’apport de mulch et la tonte le cas échéant.

# CONSTATS ET LIVRABLES

Chaque étape du chantier ou de la finalisation doit donner lieu à l’organisation de visites contradictoires entre la Maitrise d’Ouvrage, le Maitre d’œuvre, l’entreprise et les services gestionnaires.

## Constat de reprise N1

Pendant les mois de septembre et octobre de l’année suivant la plantation, un constat contradictoire doit intervenir afin de vérifier la bonne reprise et croissance des végétaux plantés. Le MOA, le MOE, l’entreprise et le service gestionnaire doivent être présents. Le planning d’intervention doit être à jour et présenté au plus tard lors de ce constat.

Sont contrôlés :

* Le bon état général des végétaux,
* L’absence d’adventices sur les surfaces plantées
* La nécessité d’ajout de mulch
* Le fonctionnement des différents systèmes d’arrosages (clapet vanne, goutte à goutte, asperseur, système de pilotage et regard…)

Remarque : Le système d’arrosage est repris après un an d’utilisation et après vérification et mise en conformité des installations.

## Constat de reprise N2

En année N2, le constat de reprise se déroule de la même manière qu’en N1, ou repris avec les mêmes points de détails.

## Constat de reprise N3

En année N3, c’est la dernière année de responsabilité de l’entreprise. Le constat se déroule de la même manière qu’en N1 et N2.

Pour les surfaces vertes dont l’état est accepté par la MOA, une **remise en gestion** peut être prononcée.

## PHASE REMISE EN GESTION

# PREALABLES

Pour la remise en gestion de l’aménagement ou des plantations, il est indispensable de **planifier une visite sur site avec les futurs gestionnaires au moins 2 semaines à l’avance**.

Il faut lui transmettre **en amont de la réunion les plans du DOE remis à jour**, reprenant les essences plantées et portant les modifications éventuelles d’essences ou de positionnements effectuées en cours de finalisations, les caractéristiques de l’aménagement et précise les différentes surfaces concernées (surface totale, surface arbustive, vivace, prairie, pelouse et surface perméable).

Le DOE doit être conforme à la charte graphique de Bordeaux-métropole.

Il s’accompagne des plans de récolement géolocalisés d’arrosage et de plantation en format DWG et respectent les fichiers modèles (= gabarits) de restitution aux fins d’intégration dans la base de données du SIG de Bordeaux-Métropole » et au format Shape suivant le modèle de la base.

Un plan de gestion des espaces doit être établi, en spécifiant les fréquences d'intervention, les relevés de temps consacré à l'exécution des différentes tâches ainsi que les fournitures nécessaires. Cela doit permettre aux futurs gestionnaires d’évaluer les différents moyens et les coûts de gestion à mettre en œuvre pour la gestion de ce nouvel espace.

# PHASE VISITE SUR SITE

La visite doit permettre de vérifier que chaque espace soit conforme aux exigences des services gestionnaires pour ce qui concerne les différentes plantations et les équipements associés à cet aménagement.

La décision de **remise en gestion définitive** peut être prononcée et un EXE8 doit être signé contradictoirement entre les parties.

## CONTACTS

Pour le service Gestion des parcs et jardins de la direction exploitation du Pôle Patrimoine Végétal et Biodiversité :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **INTERLOCUTEUR** | **PHASE** | **ADRESSE ÉLECTRONIQUE** |
| Samuel Lioteau  Responsable du service gestion des parcs et jardins |  | s.lioteau@bordeaux-metropole.fr |
| Sébastien Coste  Responsable du Centre Hypercentre / Service gestion des parcs et jardins | Suivi des projets sur les quartiers 2-3 | s.coste@bordeaux-metropole.fr |
| Jérôme Bonnet  Responsable du Centre Ouest/Sud / Service gestion des parcs et jardins | Suivi des projets sur les quartiers 4-5-6-8 | j.bonnet@bordeaux-metropole.fr |
| Nicolas Marc  Responsable du centre Bordeaux Maritime Bastide / Service gestion des parcs et jardins | Suivi des projets sur les quartiers 1-7 | ni.marc@bordeaux-metropole.fr |
| Cédric Berger  Chargé d’étude écologique / Service gestion des parcs et jardins | Mission sur l’eau et la biodiversité | c.berger@bordeaux-metropole.fr |
| Laurent Mazzcco responsable du centre Appui Technique / Service Logistique | Suivi des projets | l.mazzucco@bordeaux-metropole.fr |
| Caroline Miramon Responsable du centre Production végétale / Service Logistique | Palette végétale | c.lagasseau@bordeaux-metropole.fr |

